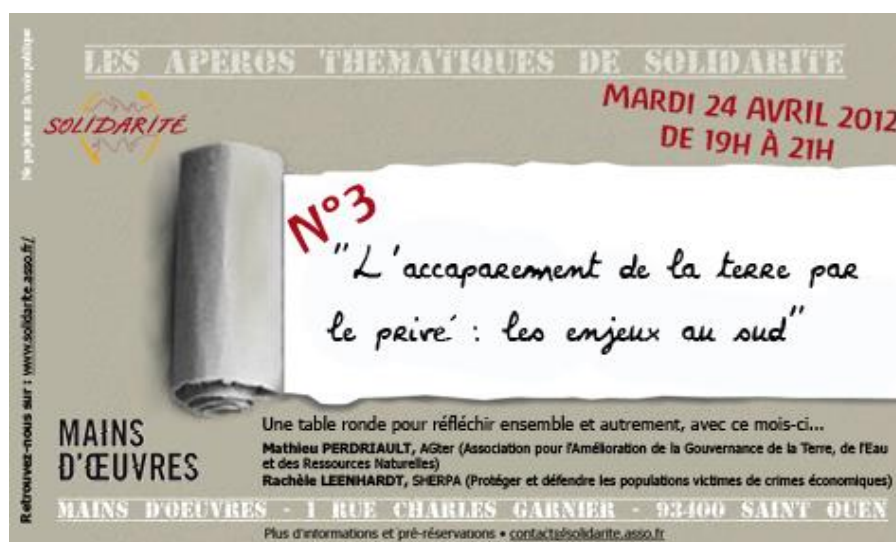


FRANCE APÉRO THÉMATIQUE N°3 "L'ACCAPAREMENT DES TERRES" (2012)

Le 24 avril 2012, SOLIDARITÉ a organisé au lieu culturel et artistique *Mains d'œuvres* son troisième apéro thématique de l'année sur le thème « L'accaparement des terres par le privé : les enjeux au Sud ». Les deux intervenants, Rachel Leenhardt, chargée de communication et des relations extérieures pour l'association *SHERPA* (Protéger et défendre les populations victimes de crimes économiques), et Mathieu Perdriault, de l'association *AGter* (Association pour l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources Naturelles), ont tout d'abord proposé leur vision de l'accaparement des terres, appuyée par un exemple.



Présentation des associations SHERPA et AGter

* **Sherpa** Rachel Leenhardt a tout d'abord mis en évidence les liens entre les acteurs économiques et politiques et l'accès à la terre. Une illustration pertinente de ces liens a été ensuite proposée à travers la distribution d'un cas d'accaparement par la SOCAPALM, détenue entre autres par le groupe BOLLORÉ. Le contrôle politique de l'économie faisant défaut, l'association SHERPA cherche à mobiliser différentes parties prenantes sur ces questions en utilisant le droit comme levier dans les rapports de force entre la France et les pays du sud.



Mathieu Perdriault a ensuite présenté l'association AGter, l'Association pour l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources Naturelles, née il y a cinq ans. Le principe de l'association est de trouver des analyses de gouvernance des ressources naturelles et de produire des matériels documentaires à partir de ces analyses pour les rendre accessibles au plus grand nombre. AGter a pour objet d'animer un réseau en constituant des groupes d'analyses sur les hommes et les ressources naturelles.

Présentation du phénomène d'accaparement des terres

« La privatisation [des terres] est le point de départ de la primauté de la logique de profit par rapport à une logique de développement » nous annonce d'entrée de jeu Rachel Leenhardt.

Après la crise économique des années 90, le cours des matières premières a fortement augmenté : les Etats les plus dépendants du commerce extérieur se sont alors intéressés au foncier et ont cherché à

gagner du terrain en dehors de leur territoire national puisque la terre est devenue un investissement sur le long terme, du fait des ressources (diamants, eau) présentes sur ces terres. Or, cette ruée sur les terres agricoles pose un réel problème puisque les communautés locales vivent sur ces terres et vivent de leurs exploitations familiales.

L'exemple de la SOCAPALM, la plus importante exploitation d'huile de palme au Cameroun, est édifiant : le gouvernement camerounais a concédé 80000 hectares de terres agricoles à la société SOCAPALM. Or, les communautés locales n'ont pas été consultées. La zone tampon qui se doit d'être respectée entre les zones défrichées par les entreprises et les zones exploitées par les populations locales sont également peu à peu accaparées et de nombreux villages se retrouvent enclavés dans ces zones exploitées, sans pouvoir utiliser leurs terres. Seuls 8% de la population locale sont embauchées sur ces exploitations : elles se retrouvent sans ressources et concurrencées par des travailleurs saisonniers venus d'ailleurs, souvent logés dans des camps sur les plantations et contrôlés par des sociétés de sécurité privées.



© [GRAIN](#), 2009

L'accaparement des terres, un phénomène multi-acteurs

Les fonds de pension (les cotisations auprès de gestionnaires privés) : ils se fixent des objectifs d'augmentation de leur spéculation sur les terres et les ressources agricoles : la crise des subprimes a favorisé ces nouvelles perspectives.

Les instances internationales impliquées : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales rassemblent un certain nombre de recommandations que sont censées suivre les multinationales, notamment concernant le droit du travail et la sécurité. Toutefois, ces principes sont volontaires. Le constat d'une violation de ces principes n'entraîne donc aucune sanction des acteurs concernés. La banque mondiale a un rôle déterminant dans la facilité qu'ont les investisseurs étrangers à accéder aux terres. Elle a cependant constitué un petit groupe de travail sur ces questions, étudiant notamment les articles de presse collectés par l'ONG Grain, des cas disponibles sur le site : farmlandgrab.org. La banque mondiale a ainsi identifié en l'espace de 8 mois 460 cas d'accaparement des terres. Ces chercheurs ont comparé ces surfaces à l'expansion réelle des surfaces cultivées dans le monde chaque année : 30 fois plus. Il en résulte que les articles de presse délaissent totalement les projets de faible dimension.

Les multinationales : il n'existe aucun lien juridique à l'heure actuelle entre une société mère et sa filiale pour Rachel Leenhardt. Mathieu Perdriault a rappelé que la banque mondiale clame qu'il s'agit d'une affaire domestique essentiellement et n'engage pas les acteurs privés.

Les ONG : [L'ONG International land coalition](#) a répertorié les cas d'accaparement de terre internationaux et AGter a été mandaté dans ce cadre pour mettre en lumière le fait qu'environ 220 millions d'hectares de terre ont fait l'objet d'accaparement de terres.

Les groupes de travail : au niveau français, le « comité technique foncier et développement » a été mis en place, qui regroupe des chercheurs et des organisations de coopération sur ce sujet. Un « collectif citoyen français contre l'accaparement des terres » inauguré par une conférence de lancement le 17 avril dernier, a été constitué, regroupant des organisations travaillant sur cette problématique, dont SOLIDARITE est membre.

Le principal levier contre l'accaparement des terres : une mobilisation citoyenne

Les leviers en termes de droit international et national sont restreints : les villageois enclavés n'ont pas forcément les ressources pour s'engager sur ces questions. Pour Rachel Leenhardt, le principal levier d'action réside dans la mobilisation de la société civile et les actions de plaidoyer.



SOLIDARITÉ aide les populations locales à se réappropriier leurs terres : un exemple en Inde sur une plantation d'agriculture bio © SOLIDARITE, 2011

*[Retrouvez l'enregistrement complet de la soirée.](#)
[Écoutez les entretiens des intervenants](#)
[réalisés par Guillaume Gomis, pour Radio solidaire](#)*

Pourquoi Mains d'œuvres ?

MAINS D'ŒUVRES

[Mains d'Œuvres](#) est installé dans l'ancien Centre social et sportif des Usines Valeo. Ce bâtiment de 4000m², est né d'une envie fondatrice : « celle de transmettre la création à tous, de rendre la capacité d'imaginer, de ressentir et de créer notre société ensemble. A travers des expositions, concerts, spectacles, ateliers et rencontres pendant les processus de création vous explorerez des formes artistiques innovantes ».